

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2023.

### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

L'an deux mil vingt trois

Le douze janvier à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Castellano Jean-François, Maire.

Date de convocation et d'affichage du conseil municipal : 5 janvier 2023.

### Présents :

M. Bailly David, Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, Mme Dareau Pascale M. Deverrewaere Anthony, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie et M. Scoupe Jean-Claude.

### Personnes excusées :

M. Duméry Eddy a donné pouvoir à M. Anthony Deverrewaere.

Mme Margueritat Nina donne pouvoir à Mme Dareau Pascale.

M. Viguié Pascal a donné pourvoir à M. Hayez Christian.

M. Christian Hayez a été désigné secrétaire.

### Plan de financement prévisionnel pour les travaux de voirie rue des Petits Boulats.

Suite à la consultation de trois entreprises pour les travaux de voirie de la rue des Petits Boulats :

- L'entreprise Decherf a envoyé une offre d'un montant de 88 040.00 € H.T.
- L'entreprise Axiroute a envoyé une offre d'un montant de 66 388.50 € H.T.
- L'entreprise Robineau a envoyé une offre d'un montant de 71 662.50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, :

- de retenir l'offre la mieux disante soit celle de l'entreprise Robineau pour un montant de 71 662.50 euros H.T.
- de demander une subvention à l'état dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de voirie rue des Petits Boulats à hauteur de 40 % en enlevant les trottoirs qui ne sont pas subventionnables.
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Travaux de voirie rue des Petits Boulats	71 662.50 € H.T.	D.E.T.R.	16 507.00 € H.T.	23,03 %
		Fonds propres	55 155.50 € H.T.	76.97 %
Total	71 662.50 € H.T.	Total	71 662.50 € H.T.	100 %

### Attribution de subvention :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de verser la somme de 450 euros à l'association de parents d'élèves des P'tits Loups Léré-Sury pour l'organisation du concert « On Remet ça » du 24 juin 2023 à Léré.

### Contrats pour la dératisation et la destruction des taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, de reconduire avec l'entreprise Berry Dératisation :

- le contrat de dératisation d'un montant de 1 787.10 euros H.T. pour trois applications annuelles en 2023.
- le contrat de dératisation pour la boulangerie d'un montant de 121.20 euros H.T. pour deux applications en 2023.
- le contrat de désinsectisation pour la boulangerie d'un montant de 115.75 euros H.T. pour deux applications en 2023.
- un passage en 2023 pour le traitement des taupes pour un montant de 482 euros H.T.

### Conseiller numérique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour de renouveler le contrat à M. Mathieu LEGER, conseiller numérique, afin de continuer sa mission d'aide auprès des administrés dans leurs démarches administratives informatiques et procéder à des formations. Son contrat à durée déterminée à plein temps sera prolongé de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Trois communes voisines sont partenaires de ce projet : Belleville sur Loire, Léré et Santranges. Le coût de cet emploi sera donc réparti entre les quatre communes en fonction du nombre d'habitants.

Une subvention de l'Etat, dans le cadre du déploiement de France Relance est allouée à hauteur de 42 500 euros pendant les trois ans.

### Comité des Fêtes :

Après concertations, il a été décidé de :

- créer une cloison dans la salle des associations le long du mur mitoyen à la salle des Fêtes afin de stocker le matériel administratif du Comité des Fêtes.
- prendre en charge les travaux de ferronnerie sur les portes de garage en bois où est stocké le matériel pour parfaire la fermeture des vantaux.  
Les deux travaux ci-dessus seront réalisés et pris en charge par la commune.
- accepter que le comité des Fêtes entrepose son matériel dans la remorque communale à condition que cette dernière soit stockée sur chandelles afin de réduire l'usure des pneumatiques et que la commune puisse en disposer vide en prévenant quelques jours à l'avance.
- accepter que le comité des Fêtes gère un stand (frites, crêpes, boissons...) lors des 6 marchés du terroir au printemps et à l'été. Concernant les boissons la gestion sera faite uniquement si Hervé de la Glougloumobile ou si un autre artisan de boissons ne sont pas disponibles.
- participer au financement du feu d'artifice du 14 août avec le comité des Fêtes, comme auparavant, par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Mme Cadete n'a pas participé aux décisions ci-dessus.

### Questions diverses :

Monsieur le maire fait part des remerciements de la famille Doisne pour la participation du permis de conduire de leur fils.

La préfecture lance un appel à projets sur la prévention routière à déposer avant le 27 février 2023.

Monsieur le maire distribue les diplômes de formation de premiers secours aux participants. Il informe qu'une nouvelle journée premiers secours aura lieu lundi 20 février à Léré (10-12 places).

Mme Cadete informe :

- avoir commandé des galettes sèches et aux pommes pour les vœux de la municipalité du 13 janvier 2023 à la boulangerie o repère d'Amaury. M. Fournier offre 32 pizzas. La machine à pizzas sera réinstallée le 19 janvier 2023.

- avoir rendez-vous avec l'association Back-us pour organiser la fête de la musique.
- le 26 mars : Pascalina Evènementiel produira une prestation pour la journée de la Femme à la salle des Fêtes.
- le 14 mai : une séance cinématographique sera commentée à la salle des Fêtes par M. Claude PORET portant sur la Gascogne.

L'assemblée générale de la Passerelle Berrichonne aura lieu le 10 février 2023 à la salle des Fêtes de Sury près Léré.

M. Hayez informe que les travaux au 3 de la route de Savigny sont terminés. Le montant de la location du logement est fixé à 450 €.

Un devis a été demandé pour couvrir un local communal en tôles anthracite.

Le mur du cimetière est terminé et le portail a été réinstallé et fonctionne bien.

Une visite dans les locaux du P.S.P.G. est prévu le lundi 23 janvier de 10h à 12h avec M. Blondelet et la commission bâtiments. M. Autrive doit se rendre sur place pour réparer les portes de bureaux et voir les attaches des baies vitrées.

M. Bordu demande de signaler à la commission de voirie tous les problèmes concernant la voirie.

Mme Lahiré signale l'étroitesse des trottoirs route de Savigny.

La séance est levée à 21h35.

Le secrétaire de séance  
Christian HAYEZ



Le Maire  
Jean-François CASTELLANO

